



## *Les Brèves du conseil municipal du 10 février 2022*

Le conseil municipal, réuni en date du 10 février 2022 à la salle des fêtes, a délibéré. Vous trouverez ci-dessous un condensé des principales décisions prises ce soir-là.

**Population légale de Volgelsheim au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : 2704 habitants**

### **1) Tarifs communaux : fixation des tarifs pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026**

Les tarifs des prestations communales ont été revus comme suit :

Photocopies : A4 0.30 €, A3 0.60 €, A4 en couleur 1 €, A3 en couleur 1.50 €

Droit de place : 3 € par mètre linéaire

Garnitures de fête : association locale 0.50 € (à partir d'une 2<sup>ème</sup> location dans l'année)/particulier de Volgelsheim 1 €/association extérieure 3 €/ particulier extérieur 4 € avec un minimum de facturation de 5 €.

Concession cimetièrre : simple ou urne 15 ans 100 €/ simple ou urne 30 ans 200 €/ double 15 ans 200 €/ double 30 ans 400 €/ triple 15 ans 300 €/ triple 30 ans 600 €.

Columbarium 2 urnes 15 ans 325 € et 30 ans 650 € - columbarium 4 urnes 15 ans 390 € / 30 ans 780 €.

### **2) Résultats de consultations**

- La mission d'assistance à maître d'ouvrage pour les travaux d'extension du périscolaire a été confiée au bureau ADAUHR pour un montant de 28 263 € TTC.
- Les travaux d'aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée, rue Edison au croisement avec la rue de la Gare ont été confiés à la société MSR de Sainte-Croix-en-Plaine pour un montant de 4 139 € TTC. Les travaux seront réalisés au printemps 2022.
- Le remplacement d'une centaine de luminaires par des luminaires à led sera effectué par la société ETPE de Steinbrunn-le-Haut pour un montant de 97 560 € TTC.
- Le contrat pour la fourniture de la fibre pour la mairie et les bâtiments communaux a été signé avec la société Alsace Fibre pour une durée de 5 ans et un abonnement mensuel de 967 € TTC.

### **3) Square des Bords du Rhin : reconduction du contrat d'entretien**

L'entretien des espaces verts du parc André MANN, et autres espaces verts du Square des Bords du Rhin, est confié depuis quelques années à une société extérieure. Pour l'année 2022, la commune a renouvelé son contrat avec la société ACCES (Association Chrétienne de Coordination, d'Entraide et de Solidarité) pour la somme de 15 825 €.

### **4) Diagnostics de Performance Energétique et audit énergétique des bâtiments communaux**

En vue de programmer les travaux d'isolation thermique des bâtiments, un audit énergétique sera réalisé sur l'ensemble des bâtiments communaux. Une consultation est en cours pour l'attribution de cette mission. Les audits sont subventionnés par la Région Grand Est.

### **5) Assurances: résultat des consultations**

Le contrat d'assurance du personnel (maladies, maternité, paternité, accidents de services,...) a été attribué au groupement CNP ASSURANCES / SOFAXIS pour 3 ans et un montant TTC annuel prévisionnel de 27 459 €.

Le contrat de flotte automobile a également été renouvelé pour une durée de 5 ans avec la compagnie GROUPAMA pour la somme de 4 733 € TTC par an.

## 6) **Reconduction de la convention Eco-Pâturage**

L'éco-pâturage est une méthode de gestion durable des espaces verts et une alternative écologique au broyage mécanique. C'est pourquoi, les conseillers ont décidé de reconduire cette opération en 2022 sur les mêmes espaces que l'année dernière avec la société ECOPATU'Rhin de Balgau pour un coût de 6 666 € TTC.

## 7) **Raccordement de la centrale photovoltaïque**

Les travaux de la centrale sont actuellement en cours. Le raccordement de cette centrale au réseau de distribution électrique nécessite la création d'une nouvelle ligne. Le tracé de cette ligne emprunte les voies suivantes : Voie Romaine, rue du Poilu et rue de la Gravière. Ces travaux devraient démarrer fin février pour une durée prévisionnelle de 4 mois. Des restrictions à la circulation seront nécessaires pendant la durée des travaux effectués par l'entreprise LGTP.



## **Urbanisme :**

Depuis le 1er janvier 2022, vous avez la possibilité de déposer les dossiers d'urbanisme (Permis de Construire, Déclaration Préalable...) par voie dématérialisée. Pour ce faire, il convient d'aller sur le site internet de la mairie (rubrique : Mes démarches / Urbanisme) et d'utiliser la plateforme GeoPermis en suivant le lien [www.geopermis.fr](http://www.geopermis.fr). Le dépôt papier en mairie reste toujours possible.

## **Journée citoyenne 2022 : appel à projets**

Pour la journée citoyenne du samedi 21 mai 2022, chaque citoyen a la possibilité de soumettre son idée de chantier.

Vous pouvez faire votre proposition avec le formulaire disponible sur le site internet de la commune <https://www.volgelsheim.fr/Actus/Journee-citoyenne-appel-projets-00125.html>.



## **Elections : nouvelle carte électorale et procuration**

En vue de l'élection présidentielle, une nouvelle carte électorale va être envoyée à tous les électeurs de la Commune.

Ces cartes auront toutes un QR-Code identique menant au portail des élections du Ministère de l'Intérieur qui permet 3 démarches : vérification de sa situation électorale, inscription en ligne sur les listes électorales et demande de procuration. Sur chaque carte figurera un NNE (Numéro National d'Electeur) de 8/9 chiffres indispensable pour demander une procuration. Dorénavant, la procuration peut être donnée à un électeur qui n'est pas inscrit à Volgelsheim mais ce dernier devra se déplacer dans la commune pour voter à sa place. Pour établir la procuration, trois possibilités :



- en ligne avec le téléservice <https://www.maprocuration.gouv.fr/>
- avec le formulaire « vote par procuration » disponible sur internet
- avec le formulaire Cerfa n°12668\*03

Ensuite, dans ces 3 cas, il faudra obligatoirement se rendre physiquement à la gendarmerie ou au commissariat avec une pièce d'identité pour valider l'enregistrement.

Vous pouvez vérifier votre situation électorale et votre procuration sur le service en ligne <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE> (Interroger votre Situation Electorale).

## **Elections 2022**

Présidentielles les dimanches 10 et 24 avril  
Législatives les dimanches 12 et 19 juin

Date limite d'inscription sur les listes électorales le 04 mars 2022

Inscriptions possibles en ligne <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> ou directement en mairie sur présentation de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile.